

Arrêté de nomination des membres du jury du concours commun pour le recrutement externe d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de la justice

Au titre de la session 2026

**La rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie,
chancelière des universités,**

Vu le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1ère classe des administrations de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 30 mars 2007 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, modifié par l'arrêté du 28 janvier 2009 ;
Vu l'arrêté du 5 février 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le jury du concours externe commun dans le corps des adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe de la session 2026, est composé comme suit :

Présidente du jury :

Monsieur LEFEVRE Clément, Personnel de direction, Collège Georges Brassens, Pontorson.

Vice-président :

Monsieur GICQUIAU Anthony, Attaché d'Administration de l'Etat, Collège Jean Moulin, Le Havre.

Membres du jury :

Monsieur AUVRAY Sylvain, Greffier principal des services judiciaires, Tribunal judiciaire de Dieppe,
Monsieur BODIN Laurent, Attaché d'Administration de l'Etat, Collège Challemel Lacour, Avranches,
Monsieur BROCARD Olivier, Attaché d'Administration de l'Etat, Collège Léonard de Vinci, Saint Marcel,
Madame CHETOUI Laetitia, Secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure, Lycée François de Malherbe, Caen,
Madame CLEYET-MERLE Edith, Attaché d'Administration de l'Etat, Rectorat de Normandie,
Madame GUIBERT Nadège, Secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale, Collège Raymond Queneau, Tessy Bocage,
Madame LEBERTRE Valérie, Attaché d'Administration de l'Etat, Lycée Jules Verne, Mondeville,
Madame LECOEUR Marie, Secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe exceptionnelle, DSDEN Manche,
Madame PAYOT Lauryanna, Secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure, Collège Jean Moulin, Le Havre,
Madame PERRIER Nadège, Secrétaire administrative, service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Eure, Evreux.

ARTICLE 2 :

Est désignée en qualité de suppléants en vue de pallier un éventuel empêchement des membres du jury cités ci-dessus :

Madame FERDOILLE Vanessa, Secrétaire administrative, Direction territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Caen,

Madame FRANCOISE Charlotte, Secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure, lycée François Rabelais, Ifs.

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 23 mars 2026

La rectrice de la région académique Normandie,

Rectrice de l'académie de Normandie,

Chancelière des universités

Signé Valérie CABUIL